

INFORMATION AUX PORTEURS



asset
management

INNOVER
POUR LA
PERFORMANCE

09/11/2018 – CPR Monétaire SR : Création d'une part « S » :

A compter du 09/11/2018, une nouvelle part dénommée « S », non soumise à l'agrément de l'AMF, sera créée sur votre FCP.

Les caractéristiques de la part « S » seront les suivantes :

Code ISIN part S	FR0013372638
Souscripteurs concernés	Part réservée au FCP Amundi Trésor Diversifiée, lequel a vocation à recevoir les souscriptions d'OPC d'épargne salariale et d'OPC ou mandats dédiés à l'épargne retraite collective (notamment les articles 39 et 83 du CGI) et fonds de pension respectant la Directive IORP (2003/41/CE) gérés par les sociétés du groupe Amundi.
Valeur liquidative d'origine	1000 euros
Montant minimum de souscription	Une fraction de part
Montant minimum des souscriptions ultérieures	Une fraction de part
Commissions de souscription non acquise au FCP	10%
Commission de rachat non acquise au FCP	1%
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	0,10% TTC maximum de l'actif net
Commission de surperformance	10% annuel de la performance au-delà de celle de l'actif de référence
Commission de mouvement	De 10 à 50 € par transaction selon le type d'opérations
Affectation des sommes distribuables :	
✓ Résultat net	Capitalisation
✓ Plus-values nettes réalisées	Capitalisation

90, BOULEVARD PASTEUR
CS 61595
75730 PARIS CEDEX15

T 01 53 15 70 00

W WWW.CPR-AM.COM

Votre conseiller se tient à votre disposition pour vous apporter toute précision complémentaire.